


<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE Arrondissement de Grenoble</p> 	<p align="center">COMMUNE D'AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS</p> <p align="center">Compte-rendu du conseil municipal du 31 mars 2021</p>
<p>Nombre : De conseillers en exercice : 27 De présents : 24 De votants : 27</p>	<p>L'an deux mil vingt et un, le trente et un mars, à vingt heures trente,</p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de Méaudre.</p> <p>Sous la Présidence de M. Hubert ARNAUD, Maire</p> <p>Présents tous les membres en exercice à l'exception de Patricia GERVASONI (pouvoir à Christophe CABROL), Florian MICHEL (pouvoir à Sylvain FAURE) et Bernard ROUSSET (pouvoir à Isabelle COLLAVET).</p>

A) Approbation du compte-rendu du dernier Conseil municipal

Aucune observation du Conseil Municipal sur le compte-rendu du 25 février 2021, il est donc approuvé à l'unanimité.

B) Décisions du maire prises par délégation du Conseil municipal (article L2122-22 du CGCT)

Décision 2021/03 :

Vu la délibération n° 20/31 du 3 juillet 2020 du Conseil Municipal de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors, donnant délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la décision n°2021/03 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du bâtiment de La poste sur la commune déléguée d'Autrans au cabinet OAP ARCHITECTURE, sis 272 rue du lycée polonais, 38250 Villard de Lans, pour un montant de 39 845,00€ (rémunération provisoire) sur une durée de 12 mois,

Considérant que la poursuite des études a amené la maîtrise d'ouvrage à modifier le projet par la réalisation des toilettes publiques au droit du bâtiment de La Poste pour un montant de 33 426,10€HT en lieu et place de l'abris bus, et par l'extension du bâtiment de la Poste estimé à 440 336,00€ HT, portant le montant total des travaux à 473 762,00€HT.

Considérant que la rémunération du maître d'œuvre étant calculée sur le montant provisoire des travaux, le taux de MOE (12,26%) doit être appliqué au nouveau montant.

Considérant que la durée du marché initialement prévue pour 12 mois, du fait de la crise sanitaire, des choix de la maîtrise d'ouvrage pour modifier le phasage le projet, le marché est prolongé d'un an, soit jusqu'au 12/02/2022.

➤ Monsieur le Maire décide de modifier par voie d'avenant le marché n°2020 iPPL02 dans les conditions suivantes :

- Montant de l'avenant : 18 238,22€HT - 21 885,86€TTC
- % d'écart introduit par l'avenant : 45,77%

- Nouveau montant du marché public 58 083,22€ HT - 69 699,86€ TTC
- Prolongation de la durée du marché jusqu'au 12/02/2022.

Christophe CABROL demande si les élus pourraient avoir une présentation détaillée du projet de réhabilitation du bâtiment de la poste d'Autrans. Il demande également si l'augmentation très conséquente du coût du projet peut être renégociée.

Monsieur le Maire rappelle que la commission urbanisme a donné son aval pour les travaux, les plans seront présentés lors d'une prochaine réunion de travail, une commission d'appel d'offre a eu lieu cette semaine et tous les lots ont été pourvus (10 lots).

Lorraine AGOFROY précise que la commission urbanisme du nouveau mandat n'a jamais vu ce projet lors de ses séances. Monsieur le Maire le reconnaît effectivement, les élus du mandat précédent avaient validé ce projet.

Il ajoute qu'il y a eu de nombreux changements sur ce projet ce qui a fait prendre du retard sur sa réalisation (ex : toilettes publiques déplacées, déplacement des installations de raccordement analogique d'Orange envisagées puis annulées...)

Décision 2021/04

Considérant que la commune possède des tremplins de saut à ski représentant un patrimoine sportif et historique à préserver,

Considérant que le stade de saut à ski d'Autrans est le seul de tout le département de l'Isère,

Considérant que cet équipement unique est le site d'entraînement du pôle espoir de la Fédération Française de Ski, qui consolide par la même le maintien des effectifs de la section Sport Etudes du lycée de Villard de Lans et qu'il contribue à son rayonnement,

Considérant que ce site accueille également les équipes et compétitions nationales ainsi que des démonstrations et des activités de loisirs ou sensationnelles à destination des touristes.

Considérant que cet équipement sportif est de qualité mais qu'il a besoin d'être entretenu et notamment mis aux normes afin d'être homologué par la Fédération Internationale de Ski,

Le montant prévisionnel des travaux de rénovation s'élève à 372 200,00€ HT et pourrait être financé à hauteur de 25% par la Région, 40% par le département dans le cadre du CPAI et 15% par l'Etat via le ANS,

➤ **Monsieur le Maire décide de valider le plan de financement suivant :**

DEPENSES	Total En € HT	RECETTES	En %	En €
Travaux (Ingénierie, dalle béton...)	153 700€	Département CPAI	40%	148 880€
Revêtement aire d'arrivée	123 500€	REGION	25%	93 050€
Filets, finitions, montée télési	45 000€	ETAT – ANS	15%	55 830€
Tribune des juges	50 000€	Commune		74 440€

Total	372 200€	TOTAL	372 200€
--------------	-----------------	--------------	-----------------

Christophe CABROL demande si les élus pourraient avoir une présentation détaillée du projet de rénovation du Tremplin. Il rappelle que plus de 700 000€ ont déjà été dépensés depuis la création de la commune nouvelle sur l'ensemble des tremplins, et qu'il serait bon de savoir sur lesquels et pourquoi on intervient de nouveau.

Maryse NIVON ajoute que ces dépenses ont été largement subventionnées (80%).

Monsieur le Maire précise qu'en 2016 le « petit » tremplin a été rénové, aujourd'hui on rénove celui du milieu. La section « saut à ski » a rencontré la commune pour signaler que les plastiques d'arrivée de ce dernier étaient complètement obsolètes, et qu'ils souhaitaient une rénovation en vue d'accueillir une course internationale féminine sénior cet été. Il précise que les travaux ne seront faits que si la commune perçoit l'ensemble des subventions demandées. Il ajoute que la commune est plutôt favorable à cette rénovation car ce tremplin en plastique est fonctionnel toute l'année. Il conclue que ce tremplin est le seul de l'Isère datant des jeux olympiques qui fonctionne encore aujourd'hui, c'est un patrimoine à conserver.

Alain CLARET ajoute qu'il est favorable à la protection de ce patrimoine, mais demande qui porte le projet (commune ou CCMV). Monsieur le Maire répond que c'est la commune.

Alain CLARET ajoute qu'il faudrait intégrer les tremplins au projet de réflexion globale du domaine du Claret, Il faudrait valoriser ce lieu et en faire un outil d'animation, et pas seulement un outil de sport dédié au saut à ski.

Isabelle COLLAVET ajoute que la commune a déjà commencé à diversifier ce site l'été passé notamment avec le tubing. Elle précise que les tremplins feront effectivement partie de la réflexion globale sur l'espace du Claret.

Monsieur le Maire précise qu'aujourd'hui la décision porte uniquement sur la demande de subvention. Si les subventions aboutissent il y aura de nouveau des discussions entre élus.

Nicole BESNARD demande s'il y a une commission municipale qui suit les projets de tremplin et du stade de biathlon. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de la commission « sports et évènements », menée par Bernard ROUSSET.

Monsieur le Maire ajoute que la CCMV participera certainement via un fond de concours pour ces travaux.

Décision 2021/05 :

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 20/31 du 3 juillet 2020 du Conseil Municipal de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors, donnant délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la décision n°2020/08 attribuant le marché de conception réalisation d'une chaufferie bois et de trois sous-stations au groupement d'entreprises SARL Cabinet COSTE (mandataire solidaire du groupement) 26 000 Valence – HARGASSNER 38590 Saint-Etienne de Saint-Geoirs, l'entreprise TORES 38 250 Villard de Lans, et la SARL Benjamin BALLAY, 26300 Alixan pour un montant 480 781,41€ HT et une durée de 7

mois à compter de la notification du marché.

Considérant la demande de la commission urbanisme de la commune lors de la présentation du permis de construire de modifier les finitions extérieures pour une meilleure insertion paysagère. Il a été convenu de la mise en place d'un bardage en mélèze, avec pose oblique à claire-voie et la réalisation d'un mur fini sans aspérité, et laissé brut en finition. Ces travaux modificatifs ont été devisés à hauteur de 14 122,84€ HT.

Considérant que le retard pris dans l'exécution des travaux, la durée du marché initialement prévue pour 12 mois, est prolongé jusqu'au 14/06/2021.

➤ **Monsieur le Maire décide de de modifier par voie d'avenant le marché n°2019 iPPL 19 dans les conditions suivantes :**

- Montant de l'avenant : 14 122,84€HT - 16947,41€TTC
 - % d'écart introduit par l'avenant : 2,94%
- Nouveau montant du marché public 494 904,25€ HT - 593 885,10€TTC
- Prolongation de la durée du marché jusqu'au 14/06/2021.

Décision 2021/06 :

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 20/31 du 3 juillet 2020 du Conseil Municipal de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors, donnant délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la décision n°2020/43 attribuant le marché de navettes touristiques (lots 1 et 2) et le transport des élèves vers les activités scolaires (lot 3) à l'entreprise SAS Jean Perraud, sise Le Mornet 38 880 Autrans-Méaudre en Vercors,

Considérant que les déplacements les plus nombreux pour les élèves sont à destination soit de Lans en Vercors, soit de Villard,

➤ **Monsieur le Maire décide de de modifier par voie d'avenant le marché n°2020 FPPL 15 lot n°3 « Transport des élèves vers les activités scolaires » dans les conditions suivantes :**

- Tarif pour un transfert aller-retour entre Autrans et Méaudre : 97€HT
- Tarif pour un transfert aller-retour entre la commune et Villard de Lans ou Lans en Vercors : 124€ HT

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

Décision 2021/07 :

Considérant que la commune possède un stade de biathlon vieillissant qu'il convient de réhabiliter,

Considérant que ce site emblématique est un espace d'entraînement de nombreux adeptes du biathlon et qu'il est fréquenté très régulièrement par des athlètes de haut niveau,

des clubs et des touristes,

Considérant que ce site pourrait accueillir également des équipes et compétitions nationales ainsi que des démonstrations et des activités de loisirs,

Considérant que ce site historique doit être valorisé et que les cibles empruntées depuis 33 ans au stade de Vassieux-Saint-Agnan sont en mauvais état,

Le montant prévisionnel des travaux de réhabilitation s'élève à 126 000,00€ HT et pourrait être financé à hauteur de 30% par la Région, 30% par le Département dans le cadre du CPAI et 20% au titre de la réserve parlementaire,

➤ **Monsieur le Maire décide de valider le plan de financement suivant :**

DEPENSES	Total En € HT	RECETTES	En %	En €
Cibles	96 000€	Département CPAI	30%	37 800€
Terrassement	15 000€	REGION	30%	37 800€
Signalétique	5 000€	ETAT- Réserve parlementaire	20%	25 200€
Cabane de stockage	10 000€	Commune		25 200€
Total	126 000€	TOTAL		126 000€

Le maire ou son représentant est autorisé à solliciter les financements précités et signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Monsieur le maire précise que la réserve parlementaire n'existant plus, nous solliciterons plutôt l'ANS (Agence Nationale du Sport).

Décision 2021/08 :

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020/31 du 3 juillet 2020 du Conseil Municipal de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors, donnant délégation à Monsieur le Maire pour procéder à la réalisation de la totalité des emprunts inscrits aux différents budgets destinés au financement des investissements prévus par ces budgets et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de charges,

Considérant la fermeture administrative des stations de remontées mécaniques en raison de la crise sanitaire,

Considérant le besoin de réaménagement de la dette pour garantir l'équilibre financier du budget annexe des remontées mécaniques,

Après avoir pris connaissance de l'offre de réaménagement de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes,

➤ **Monsieur le Maire décide de réaménager le contrat de prêt de la façon suivant :**

L'emprunt numéro A108422 d'un montant initial de 750 000€ contracté le 14 août 2008 pour une durée de 20 ans dont l'échéance annuelle s'élève à 59 143,70€ est réaménagé dans les

conditions suivantes :

- Report du capital de l'échéance annuelle du 25/03/2021 avec règlement des intérêts
- Allongement de la durée résiduelle de l'emprunt de 1 an
- Frais de dossier : 200€

Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au réaménagement du contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La caisse d'Epargne Rhône-Alpes.

c) Délibérations

Monsieur le maire propose d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- *Recrutement du personnel saisonnier pour l'été*
- *Opération « Réseau de chaleur »- précisions budgétaires*

Il propose également de commencer par la délibération sur le transfert de compétence de l'organisation de la mobilité à la CCMV car les élus viennent d'avoir une présentation de Pierre WEICK et de Julie RUAULT de la CCMV sur ce sujet juste avant le conseil, les éléments seront donc bien clairs dans leurs esprits.

- *Aucune objection du Conseil Municipal.*

1. Transfert compétence organisation de la mobilité à la CCMV

Rapporteur : Pierre WEICK

Considérant que la CCMV porte des actions de mobilité depuis plusieurs années sur le territoire et a toujours inscrit cette politique publique au cœur de ses documents stratégiques de développement et de projet de territoire (Charte de développement et Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) ;

Considérant que la mobilité aujourd'hui représente un enjeu important pour les communes et le territoire, à la fois pour mieux répondre aux besoins des usagers pour leur garantir l'accès à l'emploi, mais aussi pour l'attractivité de notre territoire et sa transition écologique, en cherchant à réduire la dépendance à la voiture tout en développant des mobilités alternatives ;

Considérant dès lors que l'opportunité de devenir Autorité Organisatrice de la Mobilité locale présentée par la loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019 est réelle pour le territoire de la CCMV, afin de chercher à rapprocher les décisions en matière de mobilité des réalités et spécificités locales et lui permettre de définir une politique des mobilités à son propre rythme ;

- **Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable au transfert de la compétence organisation de la mobilité à la Communauté de communes du massif du Vercors.**

Pierre WEICK précise que toutes les autres communes ont délibéré en faveur de cette prise de compétence "Mobilité" par la CCMV.

- ⇒ ***La délibération est approuvée à l'unanimité.***

2. Vote des 4 taxes pour 2021

Rapporteur : Hubert ARNAUD

Monsieur le Maire rappelle les taux de fiscalité locale de 2020 :

- Taxe d'habitation : 22,90€ %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties: 19,59%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47,60 %

Il rappelle que la loi de finances 2020 acte la suppression totale de la taxe d'habitation, les collectivités perdent ainsi leur pouvoir de taux.

Les taux de la taxe d'habitation se voient donc figés à leur niveau de 2019, et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires continuera quant à elle à être perçue par la commune.

Il est précisé que le calcul des compensations se fera sur la base des taux votés en 2017, soit pour la commune 22,90%.

Pour compenser la suppression de la TH, les communes se voient transférer en 2021 le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire. Chaque commune se voit donc transférer le taux départemental de TFB (15,90%) qui viendra s'additionner au taux communal. Un coefficient multiplicateur permettra à la commune de percevoir à minima la taxe perçue en 2020.

Aussi, le taux de la taxe d'habitation ne devant plus être délibéré, il vous est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes ménages (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux de référence 2021 des taxes locales pour la commune comme suit conformément à l'article 1638 du Code Général des Impôts :

- | | |
|---------------------------------------|---------|
| - Taxe foncière communale (bâti) : | 19.59 % |
| - Taxe foncière départementale (bâti) | 15,90% |
| - Taxe foncière (non bâti) | 47,60 % |

Vu le Code Général des Impôts et les procédures fiscales et notamment les 1636 B sexies et 1636 N septies,

➤ Monsieur le Maire propose d'approuver les taux ci-dessus

Monsieur le Maire précise que la taxe d'habitation des résidences secondaires qui représente environ 700 000€ dans le budget communal, et celle des nouvelles résidences, continuera d'être perçue par la commune.

Lorraine AGOFROY ajoute qu'il existe une taxe sur les logements vacants qui pourrait être établie sur notre commune. Il s'agit d'appliquer sur les logements non occupés depuis plus de deux ans, une taxe pour inciter les propriétaires à louer ou vendre et palier à la difficulté de se loger sur le territoire. Elle précise que certaines communes du Vercors vont le mettre en place.

Monsieur le Maire est informée mais se demande combien de logement cela pourrait

concerner, et si cela vaut le coup d'établir ce genre de taxe.

Sabine DOUCHET se demande comment cela pourrait être constaté et par quel moyen. Lorraine AGOFROY donne pour exemple le site des Ecouges.

⇒ *La délibération est approuvée à l'unanimité.*

3. Compte de gestion 2020 - Bois et forêts

Rapporteur : Hubert ARNAUD

Considérant les comptes de gestion 2020 de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors et des budgets annexes, établis par Monsieur Laurent Restoueix, trésorier principal de Villard de Lans,

Après avoir pris connaissance du compte de gestion 2020 du budget annexe Bois et Forêts de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors,

- **Monsieur le Maire propose d'approuver le compte de gestion 2020 conformément aux écritures de la comptabilité administrative communale.**

Monsieur le Maire précise que les comptes de gestion sont le reflet exact des comptes administratifs votés lors du dernier conseil Municipal. Ils proposent donc de voter les comptes de gestions 2020 Bois et forêts et celui de l'Eau et assainissement vus au dernier conseil

⇒ *La délibération est approuvée à l'unanimité.*

4. Compte de gestion 2020 - Eau et assainissements

Rapporteur : Hubert ARNAUD

Considérant les comptes de gestion 2020 de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors et des budgets annexes, établis par Monsieur Laurent Restoueix, trésorier principal de Villard de Lans,

Après avoir pris connaissance du compte de gestion 2020 du budget annexe Eau et Assainissement de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors,

- **Monsieur le Maire propose d'approuver le compte de gestion 2020 conformément aux écritures de la comptabilité administrative communale.**

⇒ *La délibération est approuvée à l'unanimité.*

5. Compte administratif 2020 - Remontées mécaniques

Rapporteur : Maryse NIVON

Monsieur le maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie des remontées mécaniques en date du 10 mars 2021,

- **Maryse NIVON adjointe, propose de donner acte de la présentation**

faite du compte administratif 2020, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2019		208 241,46€	46 587,07€			161 654,39€
Opérations de l'exercice 2020	747 833,11€	639 504,82€	1 641 514,08€	1 329 090,74€	2 389 347,19€	1 968 595,56€
TOTAUX	747 833,11€	847 746,28€	1 688 101,15€	1 329 090,74€	2 389 347,19€	2 130 249,95€
Résultats de clôture 2020		99 913,17€	359 010,41€		259 097,24€	
<i>Restes à réaliser</i>	611 164,70€	382 297,51€			611 164,70€	382 297,51€
TOTAUX CUMULES	611 164,70€	482 210,68€	359 010,41€		870 261,94€	382 297,51€
RÉSULTATS DÉFINITIFS	128 954,02€		359 010,41€		487 964,43€	

- DE CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser,

- ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

⇒ *La délibération est approuvée à la majorité des voix (2 abstentions : Lorraine AGOFROY et Nicole BESNARD)*

6. Affectation des résultats 2020 - Remontées mécaniques

Rapporteur : Maryse NIVON

	RÉSULTAT DE CLOTURE 2019	MONTANT AFFECTÉ A LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A RÉALISER 2020	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	208 241,46		-108 328,29	RAR Dépenses	-228 867,19	-128 954,02
				-611 164,70		
				Recettes		
				382 297,51		
FONCTIONNEMENT	-46 587,07		-312 423,34			-359 010,41

➤ **Monsieur le Maire propose d'adopter le budget primitif « REMONTEES MECANIKES » pour 2021 qui s'équilibre de la façon suivante :**

Section de fonctionnement	1 515 622,00€
Dépenses votées	1 156 611,59€
<i>Report déficit</i>	359 010,41€
Recettes votées	1 515 622,00€
<i>Report excédent</i>	-
Section d'investissement	851 393,70€
Dépenses votées	240 229,00€
Restes à réaliser en dépenses	611 164,70€
<i>Report déficit</i>	
Recettes votées	369 183,02€
Restes à réaliser en recettes	382 297,51€
<i>Report excédent</i>	99 913,17€

Nicole BESNARD précise qu'en 2019/2020 on a eu des difficultés financières à cause du manque de neige, en 2020/2021 également mais à cause de la Covid19 et de la fermeture des remontées mécaniques. Elle soulève que nous ne tirons pas les enseignements du passé, et trouve qu'il serait intéressant de bâtir des hypothèses pour la saison 2021/2022.

Monsieur le Maire lui répond qu'il est impossible de prédire l'avenir. Il ajoute qu'il faut prendre en compte deux chiffres :

- le chiffre d'affaire globale du territoire en 2020 : 80 millions d'euros
- le chiffre d'affaire globale du territoire en 2021 : 23 millions d'euros

Soit 70% de perte de chiffre d'affaire de l'ensemble des acteurs économiques pour notre territoire.

Nicole BESNARD ajoute qu'il faut prendre en compte la saison 2019/2020 en référence pour faire des hypothèses pour 2021/2022.

Monsieur le maire précise qu'en 2019/2020 avec peu de neige, l'économie locale a tout de même travaillé. En 2020/2021, les remontées mécaniques ont fermé, l'économie locale a perdu 70% de son chiffre d'affaire. Même si nous avons eu beaucoup de monde en ski nordique cela n'a pas du tout compensé les pertes, l'économie locale a souffert.

Maryse NIVON précise qu'on a toujours connu des hivers sans neige.

Pierre WEICK ajoute que les aides de l'état ont été conséquentes.

Nicole BESNARD ajoute que pour la saison 2020/2021 est exceptionnelle, il ne faut pas la prendre en référence.

Christophe CABROL précise que les touristes sont venus mais avec les restrictions et les couvre-feux ils n'ont pas pu consommer et l'économie locale s'écroule.

Monsieur le Maire ajoute que si nous n'avions pas connu la covid-19, nous aurions fait une année exceptionnelle (120 jours d'ouverture, soleil, neige, conditions idylliques).

Nicole BESNARD ajoute que nous verrons donc en 2021/2022 et qu'il faut prendre en compte les enseignements de la saison 2019/2020 et prévoir des hypothèses pour des années sans neige.

Isabelle COLLAVET ajoute que sans la pandémie, les remontées mécaniques auraient pu réaliser une recette de 1 200 000€.

Pierre WEICK ajoute que le réchauffement climatique touche tout le monde et qu'il ne faut pas nier cette réalité. Il faut que la commission diversification continue à trouver des options pour faire vivre la commune tout au long de l'année et même

sans neige. Il ajoute qu'il ne faut pas faire un débat d'opposition sur ce sujet mais un débat constructif. La commune a pris cette position d'accompagner la diversification. Isabelle COLLAVET ajoute que malheureusement la neige est l'élément clé de la station et le restera. On aura beau diversifier notre offre ça ne compensera pas l'attractivité de la neige.

Pierre WEICK ajoute qu'il est bien conscient de cela et est favorable à l'équipement d'enneigement artificiel réalisé au bas du domaine de la Sure qui permet le maintien de la neige notamment pour les débutants. Il faut cependant évoluer et envisager un avenir avec moins de neige.

Monsieur le Maire précise que nous ne sommes pas dans un programme d'extension mais dans un programme de gestion, nous gérons du mieux que nous pouvons.

Nicole BESNARD ajoute qu'il faut de la concertation avec les professionnels.

Monsieur le Maire répond que nous consultons énormément les professionnels et nous faisons une bonne gestion selon lui. Il est conscient qu'il faudra prendre des décisions face au manque de neige à l'avenir mais nous n'en sommes pas là.

Nous sommes une station à dimension humaine aussi, il prend l'exemple des remontées mécaniques de Villard de Lans qui ont choisi de fermer pour ne pas perdre de l'argent et ce n'est pas le cas de notre commune, nous avons ouvert à minima et fait le maximum pour que nos jeunes puissent faire leur activité, et pour essayer de faire vivre l'économie locale.

Isabelle COLLAVET ajoute que c'est de la responsabilité de la commune de faire vivre toute cette économie et les gens qui en dépendent.

Nicole BESNARD répond qu'elle ne remet pas en question cela mais qu'il faut se préparer à l'évolution.

Monsieur le Maire ajoute que nous nous y préparons tous les jours. Nous mettons des activités parallèles en place (tyrolienne, tubing,) qui fonctionnent, mais si les gens sont là pour fréquenter ces activités, c'est grâce à la neige.

Christophe CABROL souhaite quelques précisions sur les tableaux proposés. Dans la section investissement il est bon de rappeler que l'emprunt d'équilibre est une ligne comptable pour équilibrer le budget mais qui ne sera pas effectué s'il n'y a pas nécessité de le faire. C'est une ligne fictive.

Christophe CABROL demande aussi une explication sur l'élaboration du budget des Remontées Mécaniques : le budget est d'abord travaillé avec le conseil d'exploitation de la régie, puis en commission finances, puis voté au Conseil. Monsieur le Maire répond que oui.

- **La délibération est approuvée à la majorité des voix (2 abstentions : Lorraine AGOFROY et Nicole BESNARD)**

9. Compte administratif 2020 - Budget principal

Rapporteur : Maryse NIVON

Le maire de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors quitte la salle et ne prend pas part au vote.

- **Maryse NIVON adjointe, propose de donner acte de la présentation faite du compte administratif 2020, lequel peut se résumer ainsi :**

	Investissement	Fonctionnement	Ensemble
Libellés			

	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2019	983 511,65€				983 511,65€	
Opérations de l'exercice 2020	2 604 186,86€	2 263 845,35€	5 048 783,98€	6 180 249,67€	7 652 970,84€	8 444 095,02€
TOTAUX	3 587 698,51€	2 263 845,35€	5 048 783,98€	6 180 249,67€	8 636 482,49€	8 444 095,02€
Résultats de clôture 2020	1 323 853,16€			1 131 465,69€	192 387,47€	
Restes à réaliser	1 310 555,64€	622 870,00€			1 310 555,64€	622 870,00€
TOTAUX CUMULES	2 634 408,80€	622 870,00€			1 502 943,11€	622 870,00€
RÉSULTATS DÉFINITIFS	2 011 538,80€			1 131 465,69€	880 073,11€	

- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,

- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Nicole BESNARD signale que le reste à réaliser est important.

Maryse NIVON explique qu'il est important de tenir compte de ce reste à réaliser, on présente ce qu'il nous reste à faire, nos engagements (ex : projet à venir du nouvel office de tourisme).

Nicole BESNARD explique que cela reporte sur l'exercice suivant les besoins de financement.

Pascale MORETTI ajoute que les emprunts qui auraient dû être fait n'ont pas été réalisés.

Nicole BESNARD n'arrive pas à déterminer dans la section d'investissements, ceux qui se font en direction des habitants, pour les bâtiments municipaux, écoles, etc..

Pierre WEICK précise que les élus ont eu le détail des restes à réaliser, opération par opération.

Monsieur le Maire demande à Nicole BESNARD si la rénovation des piscines est pour les touristes ou les habitants, les remontées mécaniques idem.

Nicole BESNARD ajoute que l'on peut considérer que c'est à 50 % pour les habitants.

Sylvie ROCHAS explique que les infrastructures de loisirs sont autant pour les habitants que pour les touristes.

Alain CLARET demande quel est le chiffre d'affaire du ski nordique.

Maryse NIVON et Christophe CABROL explique que pour les trois premiers mois de 2021, à peu près à 600 000€.

Alain CLARET demande des précisions sur la taxe de séjour et le cabinet BARBEY CONSULTING que nous n'étions pas sûr de garder comme prestataire.

Monsieur le Maire précise que la commune est contente de leur action, ils collectent mieux les taxes et sont présents sur le territoire.

Isabelle COLLAVET précise que cette collaboration a un coût mais il y a un retour sur investissement.

Alain CLARET demande quel est le taux de la taxe de séjour, et s'il est harmonisé au

niveau de l'intercommunalité. Monsieur le Maire répond que l'on essaye de l'harmoniser mais il y a une grosse différence avec Corrençon, cela sera fera petit à petit.

Martine DE BRUYN demande s'il va y avoir une hausse des recettes de taxes de séjour, liée à la forte fréquentation sur la commune. Isabelle COLLAVET répond que malheureusement non car les grosses structures étaient fermées contrairement aux appartements qui ont très bien fonctionné.

Patrick GAUDILLOT demande si les taxes de séjours sont collectées auprès de tous les hébergeurs. Isabelle COLLAVET répond que oui, ceux qui sont déclarés en mairie, mais aussi « chassés » par Barbey consulting, ceux qui louent sur Airbnb, le bon coin...

- **La délibération est approuvée à la majorité des voix (2 abstentions : Lorraine AGOFROY et Nicole BESNARD)**

10. Compte de gestion 2020 - Budget principal

Rapporteur : Hubert ARNAUD

Considérant les comptes de gestion 2020 de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors et des budgets annexes, établis par Monsieur Laurent Restoueix, trésorier principal de Villard de Lans,

Après avoir pris connaissance du compte de gestion 2020 du budget principal de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors,

- **Monsieur le Maire propose d'approuver le compte de gestion 2020 conformément aux écritures de la comptabilité administrative communale.**
- **La délibération est approuvée à la majorité des voix (2 abstentions : Lorraine AGOFROY et Nicole BESNARD)**

11. Affectation des résultats 2020 - Budget principal

Rapporteur : Maryse NIVON

	RÉSULTAT DE CLOTURE 2019	MONTANT AFFECTÉ À LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES À RÉALISER 2020	SOLDE DES RESTES À RÉALISER	CHIFFRES À PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	-983 511,65		-340 341,51	RAR Dépenses	-687 685,64	-2 011 538,80
				-1 310 555,64		
				Recettes		
				622 870,00		
FONCTIONNEMENT	1 120 451,17	1 120 451,17	1 131 465,69			1 131 465,69

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2020	1 131 465,69
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) =	1 131 465,69
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) =	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002) =	0,00
Total affecté au c/ 1068 =	1 131 465,69

Pour mémoire, éléments devant figurer au BP 2021	
Résultat d'investissement reporté au BP 2021, ligne D001 =	-1 323 853,16
Résultat de Fonctionnement reporté au BP 2021, ligne R002 =	0,00
Restes à réaliser en dépenses =	-1 310 555,64
Restes à réaliser en recettes =	622 870,00
Recette au C/1068 =	1 131 465,69

- *La délibération est approuvée à la majorité des voix (2 abstentions : Lorraine AGOFROY et Nicole BESNARD)*

12. Budget primitif 2021 - Budget principal

Rapporteur : Maryse NIVON

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal la proposition budgétaire pour l'exercice 2021 pour le budget « Commune »

Monsieur le Maire rappelle que le présent budget sera transmis à la trésorerie de Villard de Lans.

- **Monsieur le Maire propose d'adopter le budget primitif «COMMUNE» pour 2021 qui s'équilibre de la façon suivante :**

Section de fonctionnement	5 833 320,00€
Dépenses votées	5 833 320,00€
Recettes votées	5 833 320,00€
Report excédent	-
Section d'investissement	5 060 329,31€
Dépenses votées	2 425 920,51€
Report déficit	1 323 853,16€
Restes à réaliser en dépenses	1 310 555,64€
Recettes votées	4 437 459,31€
Restes à réaliser en recettes	622 870,00€

- *La délibération est approuvée à la majorité des voix (2 abstentions : Lorraine AGOFROY et Nicole BESNARD)*

13. Convention d'occupation du domaine public – implantation d'un Carrousel

Rapporteur : Isabelle COLLAVET

Monsieur le maire expose au conseil municipal le projet d'activité de Carrousel sur la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors (Autrans), implanté sur la parcelle 21F187 appartenant au domaine privé de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors.

Vu le projet porté par une entreprise privée, en cours de création, représentée par Mme Perrine VERGNAUD CELASCHI

Vu la nécessité de signer une convention d'occupation du domaine public, déterminant les conditions juridiques et financières de la mise à disposition de ces emprises,

Vu le projet de ladite convention annexée à la présente,

➤ **Monsieur le Maire propose de donner son accord pour la réalisation du projet de Carrousel et de l'autoriser à signer ladite convention et toute pièce utile s'y rapportant.**

➤ *La délibération est approuvée à la majorité des voix (2 voix « contre » : Lorraine AGOFROY et Nicole BESNARD)*

14. Plan de relance : Mission « Assistance administrative et technique à la conduite d'un dossier de demande de financement » auprès de l'ONF

Rapporteur : Sylvain FAURE

L'État a lancé fin 2020 un appel à manifestation d'intérêt pour un Plan de relance sur la période 2021-2022, en faveur de la reconstitution et de l'adaptation aux changements climatiques de la forêt. L'ONF de la région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) appuyé par l'Union régionale des Associations de communes forestières a été retenu par l'État pour conduire ce Plan de relance pour la forêt publique.

Un pré-diagnostic a déjà été réalisé par l'ONF sur l'espace forestier de chaque commune forestière d'AURA. La forêt de notre commune serait ainsi concernée pour certaines de ses parcelles.

Il est cependant nécessaire de faire réaliser un diagnostic approfondi par l'ONF pour connaître leur état précis et les mesures de reconstitution et d'adaptation à mettre en œuvre, et pouvoir bénéficier des aides de l'Etat (80% en cas de travaux de reconstitution et 60% pour de l'adaptation aux changements climatiques).

Le diagnostic rendu, nous aurons à délibérer une seconde fois pour déterminer les essences et les travaux, et solliciter l'aide de l'État et des éventuels autres cofinanceurs.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé de missionner l'ONF selon les conditions générales relatives ci-annexées, pour entreprendre ce diagnostic et bénéficier de son assistance administrative et technique à la conduite du dossier de financement, sachant que le coût de cette prestation s'élève un montant forfaitaire de 1500 € HT subventionnée selon les taux ci-dessus en fonction du type de travaux retenu.

Afin de bénéficier d'une aide de l'État au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance,

➤ **Monsieur le Maire propose de :**

- **missionner l'ONF pour réaliser le diagnostic susmentionné et bénéficier de son assistance administrative et technique à la conduite du dossier de financement du plan de relance,**
- **solliciter toute aide de l'Etat et d'éventuels autres cofinanceurs publics (Département...),**
- **L'autoriser à signer tous documents afférents à ce dossier.**

Alain CLARET demande si les parcelles recensées sont toute sur une même zone. Sylvain FAURE répond que non, elles sont éparpillées. Il précise que si on est retenu, l'ONF précisera les essences, les parcelles,

Christophe CABROL demande si ce diagnostic va permettre de donner une orientation, un développement, une direction pour la gestion des forêts. Oui selon Sylvain FAURE.

Pascale MORETTI précise que ce sujet a été présenté par Bernard PERRIN en commission forêt.

Alain CLARET précise qu'il faut que la commune ait une vision du réaménagement de la forêt.

Lorraine AGOFROY Précise que Bernard PERRIN avait choisi des endroits très différents en termes d'essence d'arbres et de biodiversité pour faire ce diagnostic.

Monsieur le Maire demande à Alain CLARET s'il ne fait pas confiance à l'ONF.

Alain CLARET répond que d'une certaine manière il doute. Il y a le changement climatique mais également la soi-disant surpopulation de cerfs dans la forêt. Si on ne change pas de modèle de gestion, on aura beau changer d'essences, le résultat sera toujours le même. Pour l'ONF, c'est zéro cervidé, ce n'est pas de la biodiversité. Il faut réfléchir autrement, passer un autre message. Il faut replacer cela dans l'exploitation du bois, pour l'Energie et pour trouver une valeur carbone au bois. L'ONF a une vision très carrée, si on veut une forêt intacte il ne faut pas de cerfs.

Monsieur le maire explique que l'ONF veut faire des essais de plantations, d'essences nouvelles. La commission forêt a toute sa légitimité et aura son mot à dire.

Alain CLARET explique que l'ONF a fait des placettes de 100m2 verrouillées par des grillages de 2m50 et constate que les arbres poussent. Il y a autre chose à faire. Des réouvertures, des clairières, des cultures appétantes pour le gibier. Sylvain FAURE explique qu'au dernier comptage, seuls 8 cerfs ont été recensés sur Méaudre.

⇒ **La délibération est approuvée à l'unanimité.**

15. Servitude d'emprise au sol Monsieur REYMOND Jean-Yves

Rapporteur : Gabriel TATIN

Monsieur le maire informe le conseil de la demande de M. Jean-Yves REYMOND, propriétaire de la parcelle cadastrée 21AB 126, 20 rue du Vercors-Autrans.

L'accès actuel à son appartement personnel à l'étage se fait par l'intérieur du magasin. Dans la perspective de la cession de son fonds de commerce, M. Reymond a besoin de faire un accès par un escalier extérieur.

L'emprise de cet escalier étant sur la parcelle communale voisine cadastrée 21AB125, il convient de faire une convention se servitude d'occupation du domaine public pour une surface de d'3.03m², base d'appui de la structure.

Les frais de cet acte sont à la charge du demandeur.

- **Monsieur le Maire propose d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer les actes concernant cette affaire.**

⇒ *La délibération est approuvée à l'unanimité.*

16. Servitude de canalisations Monsieur MARTIN-JARRAND Pierre

Rapporteur : Gabriel TATIN

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 19/82 du 14 novembre 2019 actant le déclassement du chemin rural et la modification des limites du lot n°1 du lotissement communal pour permettre le stockage de neige au nord de la parcelle.

Il s'avère que des canalisations de réseaux d'eaux usées ont été enfouies dans l'emprise de ce chemin, maintenant propriété des acheteurs de ce lot, Monsieur et Madame MARTIN-JARRAND, par acte de vente du 17 mars 2021.

Afin de régulariser la situation, il y a lieu de créer une servitude de passage de canalisation. Les frais de cet acte sont à la charge de la commune

- **Monsieur le Maire propose de l'autoriser ou son représentant à signer l'acte de création de servitude**

⇒ *La délibération est approuvée à l'unanimité.*

17. Recrutement du personnel saisonnier (Printemps / été / automne 2021)

Rapporteur : Hubert ARNAUD

Monsieur le maire expose au conseil la nécessité de compléter les effectifs des différents services municipaux pour le printemps, l'été et l'automne 2021 compte-tenu des besoins saisonniers suivants :

- Budget des Remontées Mécaniques : 3 agents des remontées mécaniques (convention collective des Remontées Mécaniques),
- Budget communal : 36 agents en tant que caissiers, préposés aux vestiaires, maîtres nageurs (piscine), agents polyvalents espaces verts et services techniques, agents d'exploitation ziplin et tubing, ainsi qu'un animateur et 14 « chantiers jeunes » (grilles indiciaires de la Fonction Publique Territoriale)
- Budget Bois et Forêts : 5 ouvriers forestiers (convention collective des ouvriers forestiers sylviculteurs de la région Rhône-Alpes)

- **Monsieur le Maire propose de l'Autoriser à procéder au recrutement des agents saisonniers répartis entre les différents services municipaux et à signer les contrats de travail à durée déterminée correspondants.**

Monsieur le maire précise qu'il est bon de prendre cette décision aujourd'hui pour permettre à la commission Ressources Humaines d'embaucher en temps et en heure en cas d'aggravation de la crise sanitaire, et l'impossibilité de se réunir.

Christophe CABROL demande si la commune a le droit de recourir au chômage partiel pour ses employés. Monsieur le Maire répond que malheureusement non, uniquement sur le personnel des remontées mécaniques. Il précise qu'il y a des agents que l'on sera obligé d'embaucher (par exemple pour le fonctionnement des

piscines).

⇒ *La délibération est approuvée à l'unanimité.*

18. Réseau de chaleur du centre nordique

Rapporteur : Hubert ARNAUD

Monsieur le maire expose au conseil que les travaux de réalisation d'un nouveau réseau de chaleur au centre nordique d'Autrans comprenant l'installation d'une chaufferie bois et des raccordements au centre de l'AFRAT et du chalet militaire, ont été initiés avant la création de la régie de chauffage urbain qui en assure l'exploitation et le renouvellement.

Vu les statuts de la régie de chauffage urbain approuvés en date du 17 décembre 2020, et notamment son article 24 « Autres remboursements »,

Vu l'intégration dans l'actif de la commune des biens concernés,

Vu le montant total prévisionnel de l'opération qui s'élève à 508 561,36€ HT.

La prise en charge de cette opération est donc déterminée de la manière suivante :

Montant initial de l'opération 1061 et du marché 2019IPPL17	Montant exécuté pris en charge par le budget principal au titre de 2020	Article/Numéro d'inventaire	Montant restant à exécuter pris en charge par le budget annexe CU au titre de 2021	Article/Numéro d'inventaire
508 561,36€ HT	50 196,30€ HT	2135/2019.42COM		
	2 400,76€ HT	2135/2020.13COM		
	395 691,91€ HT	2154/2020.31COM		
			60 272,39€HT	2154/INV2021.1CU

- **Monsieur le Maire propose de l'autoriser à procéder au remboursement au budget principal par le budget annexe CHAUFFAGE URBAIN de la dépense afférente à la réalisation du réseau de chaleur Autrans 2 pour le montant précité soit 448 288,97€ HT**

Et de procéder au mandatement du solde des pièces du marché et de l'opération afférente à la réalisation du réseau de chaleur Autrans 2 sur le budget annexe CHAUFFAGE URBAIN

Monsieur le Maire explique que la régie de chauffage urbain devra rembourser le budget communal une fois les subventions versées.

Martine DE BRUYN demande si la commune a rencontré les futurs « clients » de la

Chaufferie.

Monsieur le Maire répond positivement, toutes les polices d'abonnement ont été acceptées et signées.

La réception du chantier n'a pas été encore faite, mais la chaudière fonctionne correctement.

La régie de chauffage urbain va essayer d'optimiser la consommation énergétique de nos bâtiments municipaux (contrôle de la thermie avec compteur thermique) afin d'adapter les périodes de chauffe.

L'AFRAT est très contente également du travail effectué, une lettre de remerciement a été reçue.

⇒ **La délibération est approuvée à l'unanimité.**

D) Questions diverses

Alain CLARET demande si au niveau de la commission urbanisme, l'ensemble de la commission pourrait être convié lorsque l'on reçoit les promoteurs, porteurs de projets immobiliers.

Monsieur le Maire explique que les porteurs de projet demandent à rencontrer le Maire pour expliquer un projet qui n'est pas encore élaboré. Il y a déjà le maire, la CCMV et quelques élus cela fait déjà du monde. Un compte-rendu est fait rapidement à la commission urbanisme.

Pierre WEICK précise qu'aucun engagement n'est pris lors de ces rencontres. Les personnes présentes sont là pour écouter (ex : Village olympique et les Ecouges). Monsieur le Maire précise que rien n'est à cacher aux élus.

Gabriel TATIN explique que pour les Ecouges, nous en sommes à une phase de « décorticage », après cela on pourra communiquer dessus. Il ajoute qu'il y a toujours une phase préparatoire aux projets avec le Maire et quelques personnes avant de rencontrer l'ensemble des élus.

Lorraine AGOFROY rejoint Alain CLARET, pour les dossiers complexes, la commission n'a pas le temps de s'approprier le projet, elle demande s'il serait possible de recevoir les dossiers numérisés ou à consulter en mairie avant la commission.

Monsieur le Maire se demande si légalement nous sommes en droit d'autoriser la consultation des dossiers avant leur passage en commission urbanisme.

Gabriel TATIN rappelle qu'il est déjà assez rare de travailler comme nous le faisons, tous les élus de la commission urbanisme ont un regard sur les dossiers. Il faudrait peut-être mettre une deuxième commission urbanisme par mois pour avoir plus de temps pour examiner les projets.

Pascale MORETTI demande si la commission urbanisme est obligée de se prononcer au moment où le projet est présenté en commission.

Gabriel TATIN répond que la commission donne un avis mais c'est l'instructeur qui a la main sur le dossier. Il explique également que les dossiers sont parfois présentés alors qu'ils ne sont pas complètement aboutis, on perd trop de temps en commission. Il ajoute qu'il attend beaucoup du prochain policier municipal.

Lorraine AGOFROY demande ou en est le recrutement. Monsieur le Maire répond que lui aussi attend beaucoup du policier municipal, et qu'on a plusieurs candidatures intéressantes, les entretiens ne sont pas encore faits.

Alain CLARET informe qu'il y aurait des problèmes entre deux professionnels du village de Méandre, entre le coiffeur et le barbier qui exercerait sans diplôme, et ouvert le dimanche.

Sylvie ROCHAS répond que le syndicat des coiffeurs va gérer cela, pas la mairie.

Alain CLARET demande si le Garage communal à la Sure ne devait pas être vidé. Les agents des remontées mécaniques se sont chargés de trier, ranger, jeter.

Lorraine AGOFFROY demande si l'évolution des contraintes sanitaires permet encore de se réunir. Monsieur le maire explique que les commissions et groupes de projets ne vont certainement plus pouvoir se réunir, la mairie est en attente de l'arrêté préfectoral.

Lorraine AGOFROY demande s'ils pourront recevoir un mail détaillé avec ce qui est possible et ce qui ne l'est plus. Monsieur le maire précise qu'un mail sera transmis rapidement.

Martine DE BRUYN donne des informations sur le travail fait sur la refonte du site internet. Elle explique qu'elle a déposé à la commission la nouvelle arborescence du site. Elle attend un retour de la commission, puis on pourra commencer à travailler. Les rubriques seront en lien avec les commissions pour que cela soit plus facile pour la gestion. Un responsable par commission et son responsable administratif se mettront en relation avec Martine et Hugues pour la mise à jour. Certaines pages seront maintenues par les agents administratifs spécialisés dans leur domaine (état civil, cantine...)

La séance est levée à 23h30

Hubert Arnaud,
Maire d'Autrans-Méaudre en Vercors, le 06 avril 2021

